

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 2 mars 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Covid-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation au lundi 2 mars 2020 à 14h.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Hormis les 6 cas de Covid-19 du cluster des Contamines, 32 patients porteurs du Coronavirus sont actuellement dénombrés dans la région : **25 cas en Haute-Savoie, 4 cas dans le Rhône et 3 cas dans l'Ain.**

Ces patients sont hospitalisés au Centre hospitalier d'Annecy, au Centre hospitalier de Chambéry et à la Croix Rousse à Lyon et pour deux d'entre eux, à leur demande, en dehors de la région.

Par ailleurs, à la suite d'investigations complémentaires, le Centre national de référence de Lyon a infirmé ce matin la positivité de deux autres personnes, qui avaient été initialement considérés comme cas positifs. Il s'agit d'une personne habitant à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône et une autre personne habitant à Jassans-Riottier, dans l'Ain.

FOCUS SUR LA SITUATION EN HAUTE-SAVOIE

Dans le département de Haute-Savoie, 31 cas au total ont été confirmés depuis le 8 février. Ce chiffre comprend un premier cluster identifié aux Contamines-Montjoie de 6 personnes aujourd'hui guéries. Il n'y a pas eu de chaîne de transmission, dans ce secteur.

Un cluster est actuellement en cours à La Balme-de-Sillingy, pour lequel 19 habitants de la ville sont concernés. Dans le département de Haute-Savoie, 6 autres personnes sont atteintes du COVID-19.

CLUSTER SIGNALÉ À LA BALME-DE-SILLINGY : GESTION SANITAIRE DE LA SITUATION, RECHERCHE DES SUJETS CONTACTS

L'ARS et Santé publique France procèdent au « contact tracing » de toutes les personnes positives au COVID-19, afin de lister les personnes qui ont été en **contact rapproché et prolongé** avec chacune d'elles et évaluer le niveau de risque de contamination du virus. Si ces personnes présentent des symptômes, elles font alors l'objet d'un prélèvement pour analyse.

DES MESURES DE RESTRICTION SONT PRISES POUR FREINER LA PROPAGATION DU VIRUS

Sur le territoire national, tous les rassemblements de plus de 5000 personnes en milieu confiné seront annulés.

Des mesures de restriction spécifiques à la Balme de Sillingy en Haute-Savoie ont été mises en place : limitation des déplacements non obligatoires, interdiction de tous les rassemblements, fermeture des écoles jusqu'à nouvel ordre, mise en place du télétravail.

Les consignes applicables aux habitants de la commune de La Balme-de-Sillingy sont les suivantes :

- Annulation de tous les événements publics.
- Fermeture des établissements scolaires, des lieux d'accueil des jeunes enfants.
- Éviter les déplacements dans la commune de La Balme-de-Sillingy et en dehors. En particulier, éviter de rejoindre des rassemblements publics hors de la commune.
- **L'isolement strict à domicile ne concerne que les personnes identifiées comme ayant été en contact étroit avec des cas confirmés.** Ces personnes sont invitées à respecter des

mesures d'isolement de quatorze jours à domicile : auto-surveillance de la température et port du masque chirurgical en cas de contacts inévitables.

- **Toute personne présentant des symptômes** (fièvre par exemple, toux, etc.) doit **appeler le 15** pour évaluation et organisation de sa prise en charge éventuelle.
- **Les habitants de la commune qui n'ont pas de symptôme n'ont pas besoin porter de masques.** Les masques sont réservés aux personnes malades, aux personnes ayant été en contact étroit avec des cas confirmés, aux professionnels de santé et de secours.

Consignes applicables aux employeurs de La Balme-de-Silingy

- Privilégier le télétravail.
- Limiter les réunions présentielles (privilégier les réunions téléphoniques ou par visioconférence).
- Limiter les contacts et les interactions sociales entre les travailleurs (éviter les poignées de main et les bises).

RAPPEL DES CONSIGNES A SUIVRE

L'enjeu est de freiner la transmission du virus qui circule actuellement sur le territoire et protéger les zones non ou peu touchées

La stratégie actuelle de la France est de **freiner la transmission du virus qui circule désormais sur notre territoire.**

- Pour cela, il appartient à chacun de mettre en place les **mesures barrières recommandées** : se laver très régulièrement les mains,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- se moucher avec un mouchoir à usage unique qu'il faut mettre ensuite dans une poubelle.
- **en cas de symptômes, il est demandé de rester chez soi et de porter un masque chirurgical en présence d'autres personnes et d'appeler le 15,**
- éviter de se serrer la main et de se faire « la bise ».

Dans tous les cas, en cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant leur retour d'une zone où circule le COVID-19, les personnes doivent **contacter le Samu Centre 15** et éviter tout contact avec leur entourage, et conserver un masque. **Il est demandé de ne pas se rendre chez son médecin, ni aux urgences de l'hôpital.**



Un site internet d'information dédié au coronavirus est disponible : www.gouvernement.fr/info-coronavirus



Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15

Une plateforme téléphonique, accessible au **0800 130 000** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) **permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux** pour les voyageurs ayant été dans une zone où circule le virus ou ayant côtoyé des personnes qui y ont circulé.